



## **DOSSIER DE PRESSE**

**Conférence de Presse**

**«Politique Déchets»**

**Jeudi 29 septembre 2005**

## **Sommaire**

<u>Communiqué de Presse</u>	3
1 – Le contexte	4
2 – 4 grandes orientations	5
3 – La charte déchets	6

Document annexes :

Mise en œuvre d'une charte de gestion des déchets  
(en ligne sur le site de la Communauté urbaine de Dunkerque :  
[dunkerquegrandlittoral.org](http://dunkerquegrandlittoral.org) (partie documents – environnement))

Visuel campagne de communication

## **Conférence de Presse** **« Politique déchets »**

*Depuis plus de 15 ans maintenant, la Communauté urbaine de Dunkerque mène une politique volontariste de collecte et de traitement des déchets. La mise en place du tri sélectif, des déchetteries, du centre de valorisation organique et l'ouverture en 2007 du centre de valorisation énergétique et la territorialisation des équipes de collecte sont quelques illustrations de cette volonté communautaire.*

### **Une situation maîtrisée mais pas satisfaisante**

La situation actuelle en matière de gestion des déchets, si elle est maîtrisée, n'est pas pour autant considérée comme satisfaisante. Si à ce jour l'ensemble des mesures prises tant au niveau national que local semble porter ces fruits sur la maîtrise des ordures ménagères, il n'en est pas de même pour d'autres types de déchets.

La qualité du tri de la poubelle bleue se dégrade : le taux de refus de tri, c'est-à-dire les déchets mis dans la « bleue » et qui ne devraient pas y être, est en augmentation. Or, l'augmentation de ces refus de tri a pour conséquence directe l'augmentation du coût de traitement des déchets de la poubelle bleue. De la même façon, il importe d'obtenir un taux de recyclage optimal des déchets recueillis dans la poubelle verte.

D'une manière générale, il convient de maîtriser dans le temps le niveau qualitatif des produits collectés de la « bleue » et de la « verte », ce qui nécessite une implication quotidienne des citoyens et une organisation rigoureuse du contrôle de la qualité dans le tri des déchets.

### **Une redéfinition des orientations de la politique des déchets**

Depuis plusieurs mois et face à cette situation, la Communauté urbaine s'est engagée dans un processus de redéfinition des orientations de la politique déchets.

Cette redéfinition est basée sur 4 grandes orientations :

- Diminuer le volume des déchets
- Optimiser la valorisation
- Maîtriser les coûts
- Informer – Communiquer

### **La mise en œuvre d'une charte de gestion des déchets**

Les enjeux à relever sont nombreux et complexes et nécessitent aujourd'hui la participation de chacun pour parvenir à la mise en place de solutions partagées. La question des déchets, de par son caractère collectif et sensible, demande une implication de tous. La Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de formaliser sa politique déchets à travers un document cadre : « la charte déchets ».

## I . Le contexte

**Depuis plus de 15 ans maintenant, la Communauté urbaine de Dunkerque a initié une politique volontariste de collecte et de traitement des déchets. La mise en place du tri sélectif, des déchetteries, du centre de validation organique et l'ouverture en 2007 du centre de valorisation énergétique et la territorialisation des équipes de collecte sont quelques illustrations de cette volonté communautaire.**

L'actualité politique tend à montrer que la question des déchets devient centrale. Les enjeux de société et durables qui se profilent derrière cette question impliquent de prendre le temps de la réflexion et de combiner l'action à cette réflexion.

La situation actuelle en matière de gestion des déchets, si elle est maîtrisée, n'est pas pour autant considérée comme satisfaisante.

Si à ce jour l'ensemble des mesures prises tant au niveau national que local semble porter ces fruits sur la maîtrise des ordures ménagères (93 470 tonnes en 1998, 91 143 tonnes en 2004, soit une diminution de 2.55 %), il n'en est pas de même pour d'autres types de déchets (par exemple les encombrants, + 60% entre 1998 et 2004).

Face à cette situation, les élus ont décidé de mener une politique basée sur les principes suivants :

- Réduction des déchets à la source ;
- Réemploi : le déchet est une ressource qui contribue à créer de la richesse et des emplois, et qu'il faut gérer en tant que telle ;
- Valorisation matière et organique, avec un objectif de 50% de recyclage en habitat pavillonnaire, 25% en habitat urbain et 10 % en habitat collectif ;
- Valorisation Energétique avec le projet de CVE.

Ces éléments doivent permettre de quasiment stabiliser la production de déchets à horizon 2010 et de valoriser la quasi-totalité des déchets ménagers. Ces choix doivent néanmoins être mis en regard des faiblesses constatées aujourd'hui dans la collecte et le traitement des déchets :

La qualité du tri de la poubelle bleue se dégrade : le taux de refus de tri, c'est-à-dire les déchets mis dans la « bleue » et qui ne devraient pas y être, est en augmentation : + 9% en 2002 par rapport à 2001, + 13% en 2003 par rapport à 2002, + 19 % en 2004 par rapport à 2003. Or, l'augmentation de ces refus de tri a pour conséquence directe l'augmentation du coût de traitement des déchets de la poubelle bleue.

- de la même façon, il importe d'obtenir un taux de recyclage optimal des déchets recueillis dans la poubelle verte.

D'une manière générale, il convient de maîtriser dans le temps le niveau qualitatif des produits collectés de la « bleue » et de la « verte », ce qui nécessite une implication quotidienne des citoyens et une organisation rigoureuse du contrôle de la qualité dans le tri des déchets.

Les enjeux à relever sont nombreux et complexes et nécessitent aujourd'hui la participation de chacun pour parvenir à la mise en place de solutions partagées.

Depuis plusieurs mois, la Communauté urbaine s'est engagée dans un processus de redéfinition des orientations de la politique déchets.

## **II - Cette démarche s'appuie sur quatre grandes orientations**

### **1. Diminuer le volume de déchets**

La prévention des déchets vise à réduire leur quantité et leur nocivité. C'est la priorité des politiques déchets. Les enjeux associés à la prévention sont importants car en réduisant les déchets, on limite non seulement les impacts et les coûts liés à leur gestion mais aussi et surtout, l'ensemble des impacts et coûts « amont », associés aux différentes étapes de production et d'utilisation des matériaux et des biens dont la consommation est ainsi évitée.

Il n'est évidemment pas réaliste de considérer que l'on peut intégralement se passer totalement des produits qui sont appelés à devenir des déchets. La prévention apparaît alors comme une nécessaire combinaison de diverses actions qui se situent tant au niveau du producteur que du consommateur.

Une large mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sera nécessaire pour atteindre de bons résultats. La montée en puissance de la prévention des déchets des ménages repose fondamentalement sur la prise de conscience par chacun de la nécessité de modifier ses actes d'achat et de consommation.

L'engagement de la Communauté urbaine dans le projet européen, Intereg III B (Reduce) nous inscrit dans cette volonté de répondre à cette préoccupation avec le concours des partenaires économiques, associatifs et institutionnels.

### **2. Optimiser la valorisation**

La valorisation matière par recyclage et réintroduction dans un cycle industriel permet de donner une « seconde vie » aux déchets et aux matières qui les constituent. Les intérêts principaux du recyclage résident dans l'économie de ressources et de matières premières réalisée grâce à cette réutilisation de la matière. Grâce au recyclage, certaines étapes de production et de transformation industrielle sont évitées, évitant ainsi les divers impacts environnementaux qui leur sont associés. Cela a aussi pour conséquence d'orienter moins de quantités vers les dispositifs complémentaires de gestion des déchets.

La valorisation organique est aussi une composante de la valorisation matière. En effet, l'utilisation de compost produit à partir des déchets fermentescibles et des déchets verts permet de reconstituer le patrimoine humique des sols.

La Communauté Urbaine ayant déjà défini ses outils, il conviendra donc de privilégier dans un ordre prioritaire :

- réemploi en favorisant la réutilisation d'objets ayant déjà servi et pouvant avoir une nouvelle vie.
- recyclage matière : propre, sec et organique
- la production d'énergie par utilisation des déchets combustibles.

Il est nécessaire aussi de développer les collectes sélectives pour offrir aux habitants la possibilité de se débarrasser de produits toxiques et autres qui nuiraient à la bonne qualité des matières destinées à la valorisation matière ou énergétique. Ces produits doivent être orientés vers les filières de recyclage ou d'élimination appropriées (déchets fibro-ciments, piles et accumulateurs, déchets électroniques, solvants, etc.).

Ainsi tous les déchets (ou presque) collectés sont appelés à devenir des produits, « de nouvelles matières premières » destinées à entrer dans le processus industriel et économique : telle est la démarche du « recyclage ».

### **3. Maîtriser les coûts**

Avec la fermeture volontaire de notre usine d'incinération en 1998, la Communauté urbaine de Dunkerque a dû faire acheminer ses résidus urbains non valorisables vers les centres d'enfouissement technique de Blaringhem et de Hersin Compigny. Le coût de traitement des déchets ne cesse de croître. Afin de maîtriser les coûts inhérents au traitement des déchets, la communauté urbaine a décidé de se doter de trois outils, le centre Trisélec, le Centre de Valorisation Organique et le Centre de Valorisation Energétique.

Cette maîtrise passe également par la qualité des produits triés par les habitants, par la rationalisation et l'adaptation permanente des services liés aux besoins.

Par ailleurs, l'amélioration de la lisibilité des coûts et de ses différentes composantes s'avère indispensable pour permettre à l'usager de mesurer combien son implication est nécessaire dans le tri des déchets.

Faire le bon geste aujourd'hui c'est éviter de payer encore plus demain.

### **4. Informer – communiquer**

L'amélioration de l'information des citoyens constitue un enjeu important dans la réussite de la politique communautaire en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Le déficit d'information est à l'origine d'une défiance de la population qui craint les nuisances et une dégradation de son cadre de vie. Il suscite également des interrogations fortes des citoyens sur les efforts de tri demandés alors que les coûts augmentent. Aujourd'hui les citoyens manifestent le souci de concertation ; la politique des déchets constitue un bon vecteur de démocratie participative. La concertation basée sur l'information et la transparence, la participation du public, doivent être appréhendées comme une opportunité d'enrichissement des décisions publiques.

**Sans attendre les résultats de la concertation, il nous a semblé opportun de relayer une campagne de communication imaginée par Eco-Emballage qui co-finance nos actions de communication.**

**Début octobre, débutera une campagne de sensibilisation sur le tri.(visuels joints)**

**A travers les messages simples de cette campagne radio et 4M X 3M, nous souhaitons rappeler aux uns et aux autres les bons gestes du tri.**

**Cette campagne trouvera son prolongement en novembre et décembre par d'autres actions de communication.**

**On peut citer, le jeu concours « dis-moi comment tu tries ? » qui débutera en novembre ?. Ce jeu nous permettra de recenser les trucs et astuces utilisés par les usagers pour bien trier. Les gagnants du concours et meilleures astuces seront primés.**

**Nous réfléchissons à un sac réutilisable qui serait déposé chez les commerçants en décembre à l'occasion des fêtes de fin d'année, afin de réduire le nombre de sachets plastiques distribués.**

### **III- La charte déchets**

La communauté urbaine a décidé de formaliser sa politique déchets à travers un document cadre : « la charte déchets ». Pour être efficace la politique déchet doit mobiliser un maximum d'acteurs. C'est pourquoi, il a été décidé de lancer une concertation autour de la redéfinition de la politique déchets.

Pour mener à bien cette concertation neuf groupes de travail ont été constitués. Sept d'entre eux sont conçus sur la base des différents modes de vie que l'on peut à priori répertorier sur le territoire.

#### *Liste des groupes*

- Un groupe artisans et commerçants
- Un groupe Habitat collectif
- Un groupe Habitat individuel rural et péri-urbain
- Un groupe habitat individuel urbain
- Un groupe habitat en hyper-centre
- Un groupe habitat balnéaire
- Un groupe vie collective.

#### *Composition des groupes :*

Les groupes sont composés de représentants d'associations ou d'organisations intéressés par la thématique générale. (environ 30-40 personnes invitées à chaque fois).

Deux autres groupes rassemblent pour le premier, des agents de la Communauté urbaine (groupe personnel communautaire), pour le second des responsables communication de différentes collectivités ou organismes du territoire. (groupe sensibilisation-information)

Ces réunions se sont tenues une première fois en septembre et ont pu échanger et débattre sur la problématique des déchets.

Les participants à ces groupes ou toute autre personne qui le souhaitera, pourront adresser une contribution.

Les groupes se réuniront une nouvelle fois en Novembre pour échanger sur les contributions.

L'ensemble des textes qui auront été adressés à la communauté urbaine sera repris dans un document intitulé « le livre Ouvert sur la politique déchets ».

Cette charte, qui proposera les orientations de la politique déchets mais aussi des actions très pratiques, sera ensuite présentée au conseil de Développement, aux 18 communes et soumise au vote du Conseil de Communauté.

Sur la base des contributions, début décembre, les élus rédigeront la « charte déchets ».

Par ailleurs, une présentation de ce document, à l'ensemble des contributeurs est prévue.

La démarche présentée ici trouvera son aboutissement en Mars 2006.

A l'issue de la démarche de concertation, il conviendra sans nul doute d'imaginer de nouvelles formes de mobilisation des acteurs publics autour de la mise en œuvre de la politique déchets. Viendra alors le temps de l'action concertée.